

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-josee-dumas](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ae207b350b36d4795e8dd706>

Date d'obtention : 2022-02-23 16:15:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention SEXTO permet une cohérence et une intervention en respect des rôles et responsabilités de chacun. Cela permet également de colliger toutes les informations pertinentes pour une intervention efficace et permettre de protéger les victimes. Je considère également qu'elle nous protège en tant qu'intervenant scolaire. Nous sommes mieux outiller.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens mieux outiller et je vais m'assurer d'appliquer à la lettre la Trousse. Supporter par la direction, mes collègues et les services de police dans l'intérêt des jeunes qui vivent ces situations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Remplir la Trousse adéquatement, suivre les étapes, valider s'il y a un acte criminel, identifier les parties prenantes dans l'histoire, qui est la victime. Est-ce qu'il y avait consentement ou non? Quels sont les enjeux vécus et ainsi mieux intervenir. Dans le doute je sais vers qui me tourner, direction, police et/ou procureur.